

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 22 Juillet 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

**l'an deux mil neuf
et le vingt deux juillet**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 juillet 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET – Michel LE BARS – Annie JULIEN – Daniel ULRICH – Eric LE BARS – Emmanuelle RASSENEUR – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC – Marcel SERGENT – Eric BIGOT

Objet de la délibération

Projet école numérique rurale : Autorisation de signature de la convention avec l'Inspection Académique

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Le Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires Ronan CHATALIC rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait déposé un dossier au titre du projet « école numérique rurale » auprès de l'Inspection Académique. Le devis était estimé à 15 207.41 euros T.T.C pour le projet avec une participation de l'Etat de 9 000 euros H.T.

Ce dossier a été examiné depuis par les services de l'inspection d'Académie et a reçu un avis favorable. La Commune doit donc signer une convention avec l'Etat – Inspection Académique du Finistère pour bénéficier de la subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'Etat pour le projet « école numérique rurale ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN